

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES


ANNONCES LÉGALES
 HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
VARTél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon - Réaménagement de l'Anse Tabarly

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/115 en date du 4 septembre 2024 une enquête publique portant sur le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet la création d'un sous-secteur au sein de la zone de loisirs (UL), sur une partie de l'Anse Tabarly, afin de prescrire une hauteur maximale suffisante, nécessaire à l'établissement des futures constructions.

L'enquête porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence (article L153-54 du Code de l'urbanisme).

Le Règlement et la planche graphique n°27 du Plan Local d'Urbanisme sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3669 du 3/05/2024 et le compte rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées à la procédure (article L123-10 du Code de l'Environnement).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, **du 7 octobre au 8 novembre 2024 inclus (soit 33 jours consécutifs)** à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Olivier LUC, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

par courrier, jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de La République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX par voie électronique jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon – Anse Tabarly ». Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :

- **Lundi 7 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **Mercredi 16 octobre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30**
- **Mardi 29 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **Vendredi 8 novembre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

**Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN**

202409989

13 | 83 | 84 | 30 | 34



annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR
(Département du Var)
**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE
DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE 568 M2 DU PARKING
FOCH EN VUE D'UNE CESSION
POUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE**

Par arrêté n°2024-24 en date du 19/08/2024, Monsieur le Maire du Plan de la Tour a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du parking Foch situé sur la parcelle cadastrée D n°202 en vue de la cession de ladite emprise à un promoteur immobilier spécialisé dans la construction d'une maison de santé.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du PLAN DE LA TOUR (83120), site 37 Place Foch, pendant une durée de 20 jours consécutifs, **du mercredi 18 septembre 2024 au lundi 7 octobre 2024 inclus**, aux jours habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30.

Madame Marie-Christine RAVIART est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête et se tiendra à disposition du public en Mairie du PLAN DE LA TOUR, selon le calendrier des permanences suivantes :

- **Le 18/09/2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Le 24/09/2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Le 07/10/2024 de 9h00 à 12h00.**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en Mairie.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.leplandelatour.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en Mairie du Plan de la Tour, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

- ou les adresser par courriel à l'adresse suivante : foncier@plandelatour.net ;

- ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, Madame Marie-Christine RAVIART, à l'adresse suivante : Mairie du Plan de la Tour, 37 Place Foch, 83120 Le Plan de la Tour.

Ledit arrêté du Maire sera publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie du Plan de la Tour, sur le panneau extérieur de la mairie du Plan de la Tour et sur les lieux concernés par la présente procédure de déclassement.

Un avis d'enquête publique sera également publié sur le site Internet et sur l'application de la commune, affiché sur les différents panneaux d'informations municipales (Mairie, Place Clemenceau, Boulodrome, Ecoles) et sur les lieux concernés, publié dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département du Var (2 parutions) et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en Mairie du Plan de la Tour, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le site Internet de la commune, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibèrera après remise du rapport.

202409874



annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande

**PRÉFET
DU VAR**Liberté
Égalité
Fraternité
**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**
Bureau de l'environnement et
du développement durable**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE**

Par arrêté du 27 août 2024, sur demande du maire de la commune de Sanary-sur-Mer, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (2) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un accueil collectif de mineurs, sur le territoire de la commune de Sanary-sur-Mer, à son bénéfice.

Le projet consiste à aménager le Domaine de la Cride en espace d'accueil collectif de mineurs. L'environnement naturel du site sera sauvegardé tout en permettant des activités tournées vers la nature et la recherche scientifique via une sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

Le responsable (pétitionnaire) est la commune de Sanary-sur-Mer – Hôtel de Ville – 1, Place de la République – CS 70001 – 83112 Sanary-sur-Mer.

Le dossier complet comprend un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation ainsi qu'un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur Philippe BRANELLEC est le commissaire enquêteur désigné.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Sanary-sur-Mer. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus, soit 19 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : 1° sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et 2° sur support papier, en mairie de Sanary-sur-Mer. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Sanary-sur-Mer Hôtel de Ville 1, Place de la République CS 70001 83112 Sanary-sur-Mer	du lundi au jeudi	8h30 à 16h30	Lundi 7 octobre 2024	9h à 12h
			Mardi 16 octobre 2024	13h30 à 16h30
	le vendredi	8h30 à 15h30	Mardi 22 octobre 2024	9h à 12h
			Vendredi 25 octobre 2024	13h30 à 15h30

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale ou déposées, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5605>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1er jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5605@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Sanary-sur-Mer et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

202409911